

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-8-1

Séance du vendredi 4 septembre 2009

PROGRAMME E258 LANGUE ET CULTURE REGIONALES – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES SITES BILINGUES (PREMIERE LISTE 2009)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU la délibération du Conseil Général n° 2009-3-8-1 du 26 juin 2009 portant soutien au développement des sites bilingues
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve pour un montant de 39 300 € les premières opérations de subvention d'investissement scolaire (programme E258 soutien au développement des sites bilingues) de 2009 au bénéfice des communes de UFFHOLTZ, TURCKHEIM, MORSCHWILLER LE BAS, GUEBWILLER suivant la répartition indiquée dans l'annexe du rapport.
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 28, programme E258.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté